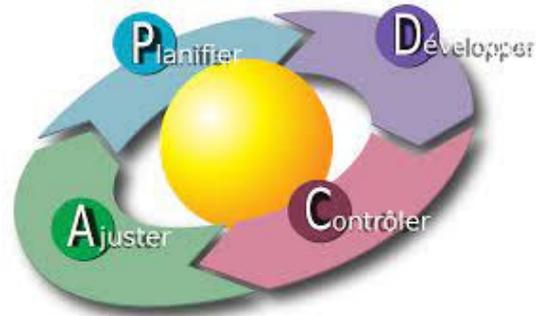




SECTION
DE LA
HAUTE-SAÔNE



Compte Rendu du Comité Social d'Administration Local
Formation Spécialisée n°7/2023 du 12 décembre 2023

LA ROUE DE DEMING*

*** DEMING : statisticien américain connu du DDFiP mais ses principes ne sont pas appliqués en Haute-Saône**

Seul FO-DGFIP a lu une déclaration liminaire que vous trouverez ci-dessous.

1° Approbation du procès-verbal du CSAL FS du 28/09/2023

Vote pour à l'unanimité.

2° Projet de règlement intérieur du Comité Social d'Administration Local – recueil de propositions

Un règlement intérieur (RI) type, unanimement condamné par toutes nos instances syndicales nationales, nous a été remis. Ce RI poursuit le travail de sape entamé par la funeste loi de transformation de la fonction publique de 2019. Les droits syndicaux sont aujourd'hui réduits à peau de chagrin.

Comment exercer convenablement un mandat avec une demi-journée censée couvrir préparation et compte-rendu à la fois ? Votre information en sera d'autant plus réduite.

Après une suspension de séance, l'ensemble de la parité syndicale s'est mis d'accord sur une rédaction amendée du règlement intérieur type fourni par l'administration. Ce document sera examiné en deux temps lors du prochain CSAL .

Un vote aura lieu sur les amendements et un second sur le document global.

Conformément aux directives de la Direction Générale, le Président nous a confirmé que le texte amendé ne sera pas retenu. Pour autant, il est essentiel pour FO-DGFIP d'avoir effectué ce travail pour mettre en lumière les failles de ce RI.

3° Examen des fiches de signalement, des accidents de travail et des demandes portées au registre SST70

Les fiches de signalement :

Le tableau des fiches de signalement nous a été remis en instance. Il faisait état seulement de trois nouvelles fiches depuis le 28 septembre 2023. Grâce à FO-DGFIP, la Direction a eu connaissance de deux autres fiches de signalement. Un suivi plus rigoureux est désormais demandé et des tableaux, y compris néant, doivent nous être fournis avec les documents préparatoires.

Les suites réservées aux signalements ne doivent pas être prises à la légère et doivent être suivies de plaintes ou de mains courantes selon la gravité de l'incident. Pour les statistiques des forces de l'ordre, il semblerait que le dépôt de main courante par les administrations ne soit pas systématiquement enregistré.

Nous demandons à ce qu'un rappel sur les conditions d'intervention des agents lors d'une agression soit effectué. FO-DGFIP sera vigilant à ce qu'une suite systématique soit donnée aux fiches de signalement sans aucune compromission.

Les acteurs de prévention, à savoir l'assistante sociale et l'APMP (Animateur de la Politique Ministérielle de Prévention), soulignent l'importance de sensibiliser les agents sur l'attitude à adopter lors d'une agression ainsi que sur les risques psychosociaux.

Les accidents de travail :

Aucun accident de travail n'est à constater depuis août 2023.

Le registre santé, sécurité au travail :

Même si aucune remarque n'a été formulée sur le registre depuis le 28 septembre, il est important d'être informé des suites réservées aux observations antérieures.

FO-DGFIP demande donc des précisions sur :

-Fuites d'eau par le toit au CFP de Lure : une demande de crédits a été effectuée sans nouvelles. Elle sera renouvelée en 2024.

-Réverbération du soleil sur la demi lune au SPFE : devis en cours.

4° Point Budget

Pour 2024, FO-DGFIP réclame un véritable budget prévisionnel et des devis systématiques.

Notre département a bénéficié d'une dotation exceptionnelle de 2 011 euros qui nous a permis de financer en partie l'éclairage automatique de la DDFIP (paliers du RDC et 1^{er} étage).

L'intégralité du budget alloué pour la FS de la Haute-Saône a été dépensée.

5° Bilan du télétravail 2022

Les élus FO-DGFIP ont souligné la vigilance apportée au télétravail qui peut impacter le collectif .

Les documents présentés ne font apparaître aucun refus. FO-DGFIP constate que ce chiffre ne tient pas compte des refus verbaux lors des entretiens préalables.

Le président admet qu'un refus matérialisé dans SIRHIUS n'est pas forcément bénéfique pour l'agent suivant les motifs invoqués. Il ajoute que les choix d'octroi de télétravail relèvent de l'organisation souhaitée par le chef de poste .

Les élus FO-DGFIP encouragent les agents à matérialiser toute demande de télétravail dans SIRHIUS et peut les assister, si besoin.

Questions diverses :

→ FO-DGFIP a demandé la date d'évocation des ponts naturels 2024. Le président nous répond que ce sujet sera évoqué lors du CSAL début janvier 2024.

→ FO-DGFIP demande des retours sur la nouvelle application PREV ACTION qui remplace DUERP. L'assistant de prévention nous la présente comme une évolution et non simplification applicative. L'ISST nous a indiqué des tests « un peu difficiles ».

→ FO-DGFIP demande si un budget participatif pour 2024 peut être mis en place. Il permettra une participation des agents dans le choix des dépenses (limite de 1 % du budget). Le président, favorable à ce dispositif, nous précise qu'une réflexion sera menée sur 2024.

→ FO-DGFIP demande un point sur les travaux du CFP de Lure. M. Catheline nous indique que la réception des menuiseries extérieures est effectuée. Cependant, la réception définitive est reportée en raison des prestations de ménage insatisfaisantes.

→ FO-DGFIP demande des précisions sur la demande de déménagement du SDIF à l'étage du CFP de Lure. Le chef de service sera reçu courant janvier 2024 pour évoquer la faisabilité ou non du projet (problématiques d'accès à l'étage pour les PMR, consultation des archives...).

→ Le déménagement du PCU à la DDFIP ainsi que les réorganisations au sein de la DDFIP seront étudiés lors de l'obtention des crédits budgétaires correspondants.

→ FO-DGFIP souligne la fatigue des agents liée aux dysfonctionnements applicatifs. Le président, conscient de ces difficultés, encourage les agents à formuler individuellement une fiche incident.

→ FO-DGFIP interroge la direction sur l'isolation thermique des bureaux du deuxième étage (au-dessus des porches). Les travaux devraient commencer en février 2024.

→ FO-DGFIP indique que le CSAL FS doit être consulté à chaque réorganisation de service

→ La formation hygiène et sécurité suivi par les représentants du personnel a mis en exergue certains manquements (obligation d'un registre de danger grave et imminent, suivi des demandes concernant l'hygiène et la sécurité).

Les représentants FO-DGFIP demandent à ce que désormais ces obligations soient respectées.

→ Un nouveau mode d'évacuation incendie a été mis en place suite à l'installation de kits d'évacuation (boîtes vertes). Malheureusement, le mail explicatif n'a pas été diffusé à tous les agents. L'exercice de la DDFiP du 11 décembre a fait ressortir des manquements qui auraient pu avoir des conséquences graves.

→ Suite à nos questionnements, un point sur l'installation du futur centre de contact sera étudié lors du prochain CSAL.

Pour l'anecdote, ce sont les représentants du personnel qui ont informé M LEGLISE, ISST, de la création de ce futur service lors de la formation des 4 et 5 décembre !

→ Autre sujet : l'étanchéité des escaliers extérieurs de l'entrée du personnel de la DDFiP est en cours d'étude.

→ FO-DGFIP interroge sur la mise en place de l'atelier de facilitation du SGC Luxeuil. Suite à l'arrivée d'une nouvelle adjointe en janvier 2024, les travaux sont programmés courant mars 2024.

→ Les divers manquements constatés ont contribué à une dégradation de l'ambiance de ce CSAL FS qui a atteint son paroxysme lors de la demande du coût du mur végétal de la salle 309 de la DDFiP.

Conscients que cette salle est un lieu de réunions important, la somme de 3 800 euros annoncée nous a semblés tout simplement honteuse dans un contexte budgétaire tendu.

**Nous tenons à rappeler que FO-DGFIP est force de proposition mais se doit d'être aussi critique et sévère lorsque cela se justifie.
Défendre vos droits sera toujours notre priorité.**



C'EST POUR VOUS QU'ON SE BAT !



Déclaration liminaire du Comité Social d'Administration Local n° 7/2023 Formation Spécialisée

Monsieur le Président,

Près d'un an après le début du mandat des représentants des personnels, le règlement intérieur des CSA et FS arrive enfin ! Extrêmement proche des règlements intérieurs type, la possibilité d'y apporter des enrichissements est pour le moins réduite, voire nulle.

Lors de la formation spécialisée de réseau (FSR) du 29 septembre dernier, puis lors du comité social de réseau du 16 octobre, reconvoqué le 26 suite au vote unanime défavorable des organisations syndicales, l'intersyndicale nationale a, à chaque fois, émis des avis négatifs.

L'administration empêche toute évolution positive en termes de moyens de fonctionnement et droits associés à ces deux nouvelles instances.

Plusieurs points évoqués par les organisations syndicales et favorables aux représentants des personnels seront intégrés, non dans le règlement intérieur, mais dans un projet de circulaire d'accompagnement... De qui se moque-t-on ?

Pourquoi tout simplement ne pas les intégrer dans ce nouveau règlement intérieur si ce n'est pour pouvoir mieux les supprimer au fil du temps !!!

Du mépris, une fois de plus, nous ne récoltons que du mépris !

Au niveau local, nous vous soumettrons ce jour des propositions même si nous savons que les consignes de la Direction Générale sont de toutes les rejeter... Ces modifications sont essentielles pour des échanges constructifs entre l'administration et les représentants du personnel.

Ce règlement intérieur devrait être **un outil facilitant le dialogue social et non une entrave.**

Aucun document concernant des fiches de signalement nouvelles depuis septembre 2023 ne nous a été fourni. Les remontées obtenues du terrain nous font pourtant part d'au moins deux fiches avérées. Chaque CSAL FS doit être l'occasion d'examiner toutes les fiches de signalement, tout accident de service. Nous réclamons donc, des documents exhaustifs, précis et datés.

Au niveau budgétaire, le CSAL FS ne doit pas être un simple bureau d'enregistrement des dépenses. Pour 2024, nous réclamons donc un budget prévisionnel et une présentation des devis pour toute dépense.

Les représentants du personnel ont assisté à une formation relative au CSAL FS les 4 et 5 décembre 2023. Le principe de la roue de Deming devrait permettre d'améliorer grandement nos travaux.

Les élus : Julie BOILEAU, Pascal BAULLARD, Rachel MANGELLE, Vincent RALIOT, Nathalie GUYOT.

Expert : Hayette MANSOURI.